

## Section I : AVIS D'APPEL D'OFFRES

**APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL A COMMANDE N° DNCMP/39 /F/2022–2023 POUR LA FOURNITURE DE 430,65 TONNES DE FARINE DE MANIOC A LA DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES PENITENTIAIRES.**

Date de Publication : ...../...../2022

Date d'ouverture des offres : ...../...../2022

### 1. Objet.

La Direction Générale des Affaires Pénitentiaires invite, par le présent Avis d'Appel d'Offres, les candidats désirant présenter leurs offres pour la fourniture de **430,65 tonnes de farine de manioc à la DGAP.**

### 2. Financement.

Le Marché est financé par le Budget Général de l'Etat, exercice 2022–2023 (Subsides accordés à la Direction Générale des Affaires Pénitentiaires).

### 3. Mode de passation du marché

La passation du marché sera conduite par Appel d'Offres Ouvert National, tel que défini à l'article 62 du Code des Marchés Publics.

### 4. Conditions de participation

Le présent marché est ouvert, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques ou morales (qu'elles participent à titre individuel ou dans le cadre d'un groupement ou consortium) et résidant sur le territoire de la République du Burundi et possédant les conditions requises à l'exécution de ce marché et qui ne sont pas frappées par les règles d'inéligibilité énumérées à l'article 161 du Code des Marchés Publics.

Sous peine d'être rejeté, la farine de manioc à fournir doit être de bonne qualité et emballée dans des sacs en bon état de **50 kg ou 100 kg/sac**. Elle doit être exempte de toute odeur et/ou saveur suspectes ou inhabituelles ainsi que de tout corps étrange, insecte ou autre micro-organisme vivant et saine pour la consommation humaine.

Tout soumissionnaire désirant soumettre son offre devra attester par écrit qu'il dispose des morceaux de manioc bien secs qui donneraient au moins vingt pour cent (20%) du stock de sa soumission après mouture et qui sera visité par la Commission de Passation du Marché avant l'attribution provisoire du marché pour vérification qualitative et quantitative avec à l'appui un procès-verbal dûment signé par toutes les parties sur terrain. Le soumissionnaire devra aussi présenter l'attestation d'appartenance du stock ou le contrat de location du magasin authentifié par le notaire et accepter la double fermeture des portes du magasin après la visite (deux cadenas, l'un pour la DGAP et l'autre du soumissionnaire) jusqu'à la date d'attribution provisoire du marché.

Il doit aussi indiquer avec précision dans son offre, l'endroit où se situent les stocks à visiter conformément au modèle à la page 47. Il est à noter que seuls les lieux indiqués dans l'offre feront objet de visite et les produits doivent être entreposés au plus dans deux stocks situés au chef-lieu d'une et unique localité administrative (dans une même commune administrative) et ne doivent que contenir uniquement le produit faisant objet de la visite. En outre, le procès-verbal de constat de stock sera contresigné sur le lieu de visite par l'équipe mixte (DGAP& DNCMP) et le soumissionnaire ou son représentant. Aussi, un des administratifs du lieu de stock devra être présent et apposera sa signature sur le procès-verbal de constat. Enfin le stock visité ne doit que contenir exclusivement le (s) produit (s) faisant objet de la visite ; faute de quoi, le stock ne sera pas visité. La visite des stocks aura lieu du 19 / 09 / 2022 au 24 / 09 / 2022.

## 5. Spécifications techniques du produit à fournir

La farine de maïs à fournir doit être de bonne qualité et emballée dans des sacs en bon état de **50 kg ou 100 kg/sac**. Elle doit être exempte de toute odeur et/ou saveur suspectes ou inhabituelles ainsi que de tout corps étrange, insecte ou autre micro-organisme vivant et saine pour la consommation humaine.

## 6. Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté tous les jours ouvrables de 7heures 30 minutes à 15 heures 30 minutes, heure locale à l'adresse ci-après : Service Comptabilité et Approvisionnements de la Direction Générale des Affaires Pénitentiaires, sis ROHERO I, Avenue de la JRR, Immeuble le SAVONNIER, 2<sup>ème</sup> Etage, Téléphone n° : 22 22 44 86 ou 22 27 93 01.

Il peut également être obtenu physiquement à l'adresse ci-dessus sur présentation d'un bordereau de versement d'une somme de **cent mille francs burundais (100 000FBU)** non remboursables dont **cinquante mille francs burundais (50 000 FBU)** à verser sur le Sous-Compte de Transit des Recettes Non Fiscales n°CC10003 ouvert à la BRB et **cinquante mille francs burundais (50 000 FBU)** à verser sur le compte numéro CC10248 ouvert à la BRB au nom de DGAP.

## 7. Délais d'exécution

L'ensemble des fournitures est à livrer dans un délai maximum de deux cent soixante-dix (270) jours et en six tranches de quarante-cinq jours chacune.

## 8. Qualification des candidats

La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques ou morales possédant les capacités juridiques, techniques et financières nécessaires à l'exécution du marché.

## 9. Critères d'évaluation des offres

L'évaluation des offres se fera sur base des critères techniques, financiers et économiques mentionnés dans les données particulières de l'appel d'offres, afin de déterminer l'offre conforme la mieux-disant non sous-estimée ni surestimée conformément aux articles 193 et 194 du Code des Marchés Publics.

## 10. Lieu, date et heure limite de dépôt et d'ouverture des offres.

Les offres sous pli fermé parviendront à la Direction Générale des Affaires Pénitentiaires, au plus tard le 12 / 09 /2022 à 10 heures (heures locales). Elles porteront obligatoirement la mention : Offre pour la fourniture de **430,65 tonnes de farine de manioc à la DGAP** conformément au marché n° DNCMP/ 39 /F/2022–2023, à n'ouvrir qu'en séance publique du 12 / 09 /2022 à 10 heures 30 minutes.

Les offres seront ouvertes le 12 / 09 /2022 à 10 heures 30 minutes en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui le souhaitent.

## 11. Délais de validité des offres.

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant un délai de 90 jour calendaire à compter de la date limite de dépôt des offres.

## 12. Garantie de soumission

Les offres seront accompagnées d'une garantie bancaire ou de microfinance, opérant comme une institution bancaire, d'un montant de :

Allotissement	Quantité en tonnes	Montant de la garantie de soumission en FBU
Lot 1	168,307	5 049 000
Lot 2	70,474	2 114 000
Lot 3	107,454	3 223 000
Lot 4	84,415	2 532 000

**N.B : La garantie de soumission devra être présentée par lot.**

### 13. Allotissement

Le présent marché est constitué de 4 lots de 430,65 tonnes de farine de manioc de bonne qualité.

N° de Lot	Quantité en tonnes	Prison bénéficiaire	Quantité en tonnes par prison
1	168,307	BUBANZA	18,019
		MPIMBA	150,288
2	70,474	RUMONGE	37,502
		BURURI	11,641
		RUTANA	19,379
		CRMCL DE RUMONGE	1,952
3	107,454	MURAMVYA	26,384
		GITEGA	50,398
		RUYIGI	27,709
		CRMCL DE RUYIGI	2,963
4	84,415	NGOZIHOMMES	60,053
		NGOZI FEMMES	6,552
		MUYINGA	17,81
<b>TOTAL</b>	<b>430,65</b>		<b>430,65</b>

**N.B :** Le soumissionnaire peut soumettre ses offres pour tous les lots à condition que chaque lot soit complet. En outre, aucun soumissionnaire ne peut être attributaire de plus de deux lots sauf en cas d'absence de soumission sur les deux autres lots.

FAIT A BUJUMBURA, LE 17.8 /2022

LE DIRECTEUR GENERAL DES  
AFFAIRES PENITENTIAIRES

ET PERSONNE RESPONSABLE  
DES MARCHES PUBLICS

Pierre Claver MIBURO



4